VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

R RTE 24900

Accès au quai par la voie

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

R

RTE 24900

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Edité par UTP **Elaboré par** Groupe de travail UTP	**Edité le** 17.07.2015 **Approuvé par** PL RTE	**Entré en vigueur le** 01.06.2016	**Subordonné à** – **Remplace** Aide à la mise en œuvre de la DE-OCF 34.3 «Accès aux quais sans ou avec traversée des voies», version du 01.09.2012
Distribution Entreprises ferroviaires de l'UTP Office fédéral des transports OFT Extranet UTP / Webshop RTE (www.rte.utp.ch)			**Versions linguistiques** d, f **Nombre de pages** 81

Accès au quai par la voie



© UTP

Conditions d'utilisation de l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE)

Lors de l'utilisation des documents, il convient de s'assurer qu'ils ont été rédigés pour répondre exclusivement aux besoins des chemins de fer et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les documents R remplacent les anciens règlements et directives des entreprises ferroviaires. Ils contiennent des règles qui complètent les prescriptions souveraines et les normes techniques, ou qui s'y ajoutent.
- Les documents D comprennent des manuels et des documentations dont les contenus s'adressent surtout aux spécialistes «sur place».

Groupe de travail UTP

Direction
Christoph Brändli, Verkehrsbetriebe Zürich (VBZ), Zurich

Membres
Jürg Ammon, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne
Rolf Delay, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne
Willi Frauenfelder, BLS SA, Berne
Martin Gross, Schweizerische Südostbahn AG (SOB), Samstagern
Alfred Hartmann et Stefan Thalmann, Thurbo AG (THURBO), Kreuzlingen
Uwe Hartmann, Chemin de fer rhétique SA (RhB), Coire
Nicolas Keusen, Office fédéral des transports (OFT), Ittigen
Hanspeter Lanker, Appenzellerbahnen AG (AB), Herisau
Daniel Nadig, Aare Seeland mobil AG (ASm), Langenthal
Daniel Ritschard, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne
Thomas Rüdiger, Chemin de fer rhétique SA (RhB), Coire
Michael Stähli, BLS SA, Berne
Daniel Thoma, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne

Soutien au projet
Ernst Aeschlimann, SNZ Ingenieure und Planer AG, Zurich

Révision
Martin Strobel, Union des transports publics (UTP), Berne

Traduction
Sylvie Schneuwly, Union des transports publics (UTP), Berne

Editeur
UTP Union des transports publics
Technique ferroviaire
Dählhölzliweg 12, CH-3000 Berne 6
www.utp.ch, RTE@utp.ch
Tél. +41 31 359 23 23, fax +41 31 359 23 10

Webshop RTE
www.rte.utp.ch

ISBN 978-3-906225-26-5

© Union des transports publics, Berne, juillet 2015

Historique des modifications

Date	Modifications
17.07.2015	1re édition

© UTP

© UTP

Avant-propos

Les gares avec accès aux quais par la voie comportent des dangers, car les voyageurs pénètrent dans le profil d'espace libre du chemin de fer lorsqu'ils traversent la voie. En règle générale, les gares ne sont plus desservies pour la circulation des trains et ne sont pas équipées d'une surveillance locale. Les exigences formulées dans les DE-OCF 34.3 ont pour but de minimiser les risques liées à l'exploitation ferroviaire pour les voyageurs. La présente réglementation fournit des indications pour l'application des exigences dans la pratique. Elle remplace l'aide à la mise en œuvre de 2012.

Berne, le 17 juillet 2015

© UTP

1 Généralités 9
1.1 Buts du présent règlement 9
1.2 Relations avec le R RTE 25055 10
1.3 Utilisation 10

2 Bases 11
2.1 Réglementations souveraines 11
2.2 Normes 11
2.3 Réglementations RTE 12
2.4 Fiches, directives, instructions 12

3 Abréviations, termes et symboles de dessin 13
3.1 Abréviations 13
3.2 Termes 14
3.3 Désignations et symboles 17

4 Principes 19
4.1 Structure de la DE-OCF 34.3 19
4.2 Sécurité en cascade 20
4.3 Interdépendances et interfaces 21

5 Processus général de planification 22

6 Planification de l'exploitation 23
6.1 Principes et exigences 23
6.2 Bases et paramètres 23
6.3 Cœur de la planification de l'exploitation 24
6.4 Résultats requis 24
6.5 Modifications de l'exploitation 25

7 Aperçu des solutions conceptuelles possibles 26
7.1 Sécurisation uniquement avec règlementation d'exploitation ferroviaire 26
7.2 Accès avec priorité alternée 27
7.2.1 Quai intermédiaire étroit (largeur max. 2.00 m) 27
7.2.2 Quai intermédiaire large 28
7.3 Accès par la voie séparé temporellement 28
7.4 Solutions sans accès par la voie 29
7.5 Principe d'autonomie 29

8 Possibilités conceptuelles pour l'accès au quai 30
8.1 Sécurisation uniquement avec réglementation d'exploitation ferroviaire 30
8.1.1 Pas d'entrées en dépendance des signaux: accès uniquement par des voies secondaires 30
8.1.2 Zone pour les tramways 30
8.1.3 Mesures de compensation 30
8.2 Accès avec priorité alternée, non séparé spatialement de la voie 31
8.2.1 Quai intermédiaire étroit (largeur max. 2.00 m) 31
8.2.2 Quai intermédiaire large 37
8.3 Accès par la voie séparé temporellement 41
8.3.1 Généralités 41
8.3.2 Quai intermédiaire large avec installation de barrière desservant une voie 42
8.3.3 Quai intermédiaire large avec installation de barrières desservant deux voies 44
8.3.4 Quai extérieur uniquement accessible depuis le quai du bâtiment voyageurs 46
8.3.5 Accès au quai par le passage à niveau utilisé en commun 46

 © UTP

9 Séquentialisation 47
9.1 But de la séquentialisation 47
9.2 Nécessité d'une séquentialisation 47
9.2.1 Règle, principe des DE-OCF 47
9.2.2 Passages à niveau utilisés en commun 47
9.2.3 Perturbation de l'exploitation 47
9.3 Exigences en matière de séquentialisation (SQ) 48
9.4 Bases 48
9.5 Conditions-cadre 48
9.5.1 Types d'accès 48
9.5.2 Séquences 49
9.5.3 Déroulements relatifs aux types d'accès 50
9.5.4 Installations de sécurité 52
9.5.5 Voyageurs 52
9.6 Contenus 52
9.6.1 Rapport technique 52
9.6.2 Annexe au rapport technique 52
9.7 Marche à suivre 53
9.8 Standardisation 53

10 Concept d'utilisation 54
10.1 Principes et exigences 54
10.2 Bases 54
10.3 Conditions-cadre 54
10.4 Contenus 55

11 Panneaux de mise en garde 56

12 Information à la clientèle 57
12.1 Généralités 57
12.2 Quai intermédiaire étroit 57
12.2.1 Situation initiale 57
12.2.2 Emplacement des éléments d'information 57
12.2.3 Eléments d'information 57
12.3 Quai intermédiaire large 58
12.3.1 Situation initiale 58
12.3.2 Eléments d'information 58

13 Passages de service 59
13.1 Généralités 59
13.2 Accès au quai séparé spatialement de la voie 59
13.2.1 Possibilité de renoncer aux passages de service 59
13.2.2 Passages de service nécessaires 59
13.3 Accès au quai par la voie 60

14 Littérature 61

 © UTP

Annexe A1 – A5 (généralités) 63

A1 Autres exigences posées aux solutions constructives 63
A1.1 Généralités relatives au quai et à l'accès 63
A1.2 Quai intermédiaire étroit (largeur max. 2.00 m) 63
A1.2.1 Longueur totale et longueur utile du quai 63
A1.2.2 Aménagement des accès et des rampes 63
A1.2.3 Relèvements partiels du quai 64
A1.2.4 Mobilier 64
A1.3 Quai intermédiaire large 64
A1.3.1 Longueur totale et longueur utile du quai 64
A1.3.2 Aménagement de l'accès et des rampes 64
A1.3.3 Relèvements partiels du quai 64
A1.3.4 Ameublement 64
A1.4 Largeurs d'accès et pentes 65
A1.5 Conception des couvertures de voie 65
A1.6 Rampe sur le quai du bâtiment voyageurs ainsi que sur le quai intermédiaire large ... 65
A1.7 Accès par la voie séparé temporellement 67
A1.7.1 Disposition de l'installation de barrières 67

A2 Exemples d'aménagement d'accès 68
A2.1 Accès au quai intermédiaire étroit 68
A2.2 Accès par la voie séparé temporellement 69
A2.3 Restrictions d'exploitation en cas de quai intermédiaire large avec installation de barrières desservant deux voies 72
A2.3.1 Bon exemple 72
A2.3.2 Mauvais exemple 73

A3 Séquentialisation 74
A3.1 Exemple d'un quai intermédiaire étroit 74
A3.1.1 Représentation graphique 74
A3.1.2 Description 75
A3.2 Aspects importants pour accès par la voie séparé temporellement 77

A4 Séquentialisation, structure du rapport technique 78

A5 Panneaux de mise en garde 79
A5.1 Images et supports des panneaux 79
A5.2 Bon exemple de solution pour le placement et la disposition 80
A5.3 Exemples avec potentiel d'amélioration en ce qui concerne la disposition 81

 © UTP